

*31 juillet 2010*

## Traité d'Oslo : La fin des armes à sous-munitions

Le 1<sup>er</sup> août sera désormais une date à retenir dans le domaine du désarmement international et du droit humanitaire. Ce jour marque l'entrée en vigueur du Traité d'Oslo interdisant l'utilisation des bombes à sous-munitions (BASM). Une victoire pour les ONG et les populations civiles

**Principe :** Les BASM sont composées d'un conteneur ou bombe cargo, fixe ou mobile, largué par voie aérienne (avion, hélicoptère) ou tiré par l'artillerie. Une fois lancé/tiré, le conteneur s'ouvre et disperse d'une dizaine à plusieurs centaines de petites bombes au-dessus de la cible désignée, sur une étendue qui peut atteindre plusieurs centaines d'hectares. La mise à feu des sous-munitions peut s'opérer avant, pendant ou après l'impact au sol. Un très grand nombre de ses sous-munitions n'explorent pas (jusqu'à 30% de BASM non-explosées) et se transforment alors en des « *des tueurs en sommeil* » comme les a nommé Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations-Unies, en 2003.

**Traité d'Oslo :** La Convention internationale visant à interdire la production, l'utilisation, le stockage, le commerce et le transfert des bombes à sous-munitions (BASM) entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2010, soit six mois après que le trentième Etat est ratifié cette Convention (adoptée en Oslo en décembre 2008). À ce jour 107 états ont signé ce traité et 35 l'ont ratifié.

**France :** La France a été le 20<sup>ème</sup> État à ratifier cette Convention, le 25 septembre 2009. La loi n° 2010-819 du 20 juillet 2010 tendant à l'élimination des armes à sous-munitions a été publiée au Journal Officiel du 21 juillet 2010 et fait de la France un des tout premier pays à avoir mis en œuvre le Traité d'Oslo.

**Les autres :** Evidemment, de nombreux pays manquent à l'appel dont les plus grandes puissances militaires comme les Etats-Unis, la Chine, Israël, la Russie. La victoire de la société civile ne pourra être complète que lorsque que ce traité deviendra universel. Cependant, comme dans le cas de nombreux traités, les Etats non-signataires, se voient dans la quasi-obligation de ne pas utiliser, lors de leurs interventions armées, ce type d'armes. La société civile n'hésite pas en effet à « faire feu » sur les Etats qui tentent d'utiliser des BASM. Amnesty international a ainsi dénoncé fortement l'utilisation d'un missile américain au Yémen en décembre 2009.

**Handicap International :** Il est évident que sans la lutte, l'action et l'acharnement de la société civile, jamais les Etats n'auraient acceptés d'éliminer ce type d'armes. Handicap International, après sa victoire sur les mines antipersonnel en 1997 a décidé de se mobiliser sur les BASM – à ce titre, j'ai réalisé deux expertises pour cette organisation en 2003 et en 2008 - avec de multiples autres organisations (Human Rights Watch, CICR, Amnesty...) en fondant le 13 novembre 2003

la Cluster munition Coalition (CMC). *« Nous avons mis cinq ans à interdire les mines antipersonnel. Cinq ans ont aussi été nécessaires pour que le traité d'interdiction des BASM soit signé en 2008. C'est la première fois dans l'Histoire que des armes conventionnelles sont interdites grâce à la pression exercée par la société civile »* a déclaré Jean-Marc Boivin, Directeur général de Handicap International. A noter le 25 septembre 2010, Handicap International organise la 16e Pyramide de chaussures dans 31 villes de France.

**La conférence de Vientiane (Laos) :** Du 8 au 12 novembre, la première conférence des Etats parties au Traité d'Oslo va se tenir au Laos ; un pays pollué par plus de 260 millions de sous-munitions déversées pendant la guerre du Vietnam de 1965 à 1975. Cette rencontre va permettre aux Etats de confirmer leurs engagements et de confronter les problèmes qu'ils rencontrent pour détruire ses BASM. Désormais, les ONG vont lutter pour faire respecter ce traité et aider les victimes de ses armes, qui tuent et mutilent toujours, plusieurs années après leurs utilisations...